

POLITIQUE RELATIONS INTERNATIONALES

1. Déclaration de politique générale

En matière de relations internationales, la future UdS possède des *atouts* considérables qu'elle entend valoriser : la situation privilégiée de Strasbourg au coeur de l'Europe et du bassin du Rhin supérieur, une offre de formation diversifiée, des centres de recherche d'excellence, ainsi qu'un fonds documentaire hors pair (SCD, MISHA, BNU). La mise en place de l'UdS au 1^{er} janvier 2009 a pour corollaire la nécessité d'une *politique dynamique à l'international* demandant des moyens accrus. L'UdS possédera un *outil* lui permettant de mettre en œuvre sa politique en matière internationale, un Service des Relations internationales, placé sous l'autorité d'une Vice Présidence Relations internationales. Son action permettra de dépasser le stade d'une simple juxtaposition d'orientations et d'actions, au profit d'une approche globale construite sur des priorités. A une structure cohérente doit répondre une *politique cohérente* sur le plan international, en matière de formation, recherche, vie étudiante et partenariats. Certaines de ces actions relèvent du rôle propre du Service des Relations internationales, d'autres d'une collaboration avec d'autres composantes et services (voir annexes).

2. Description du projet

Le projet s'articule autour de cinq axes :

2.1. Le renforcement de l'attractivité internationale des formations

L'objectif du Service des Relations Internationales de l'UdS est de centrer une grande partie de son activité sur la formation initiale et doctorale (LMD) et de soutenir l'internationalisation de ses diplômés. Il s'agira donc de valoriser l'offre de formation au niveau européen et international ; développer des diplômes multi-nationaux en utilisant notamment les nouvelles TICEs ; encourager les co-tutelles et co-directions de thèse (voir chapitre Recherche) ; développer les Ecoles doctorales internationales (voir chapitre Recherche) ; créer une UE spécifique d'excellence de recherche liée à un séjour à l'étranger au niveau licence afin de sensibiliser les meilleurs étudiants strasbourgeois aux carrières de la recherche ; signer et mettre en œuvre des conventions d'échanges avec sélection d'étudiants dans le pays d'origine ; délocaliser des diplômes ou aider au montage de diplômes à l'étranger ; former des formateurs étrangers ; organiser des Ecoles d'été ; ouvrir le programme 8 "Japon" à d'autres nationalités en vue de créer un programme d'accueil spécifique pour les étudiants étrangers ; renforcer la position de l'UdS dans des projets européens liés à la formation et créer à cet effet une cellule d'aide au montage et à l'accompagnement de projets européens ou autres du type Tempus, Erasmus Mundus, Asialinks, AUF.

2.2. Le développement de la mobilité étudiante et de celle des personnels de l'UdS

2.2.1. Le développement de la mobilité étudiante

La disproportion entre le nombre des étudiants partants et arrivants reste encore flagrante. Le nombre des étudiants strasbourgeois qui partent à l'étranger est extrêmement faible en dehors des formations incluant un séjour obligatoire à l'étranger. L'UdS souhaite donc pérenniser les actions de promotion de la mobilité étudiante (L, M et D) ; développer ou renforcer le politique des langues ; améliorer et harmoniser les procédures Erasmus ; encourager la dimension internationale du supplément au diplôme ; entrer dans le système Europass et le valoriser ; conclure des accords avec les partenaires

Erasmus pour permettre à des étudiants non ressortissants de la zone de bénéficier des partenariats existants et des avantages semblables à ceux dont jouissent les étudiants Erasmus ; privilégier des accords d'échange d'étudiants avec des partenaires avec lesquels l'UdS a des relations étroites en terme de recherche ; renforcer des partenariats entre universités - entreprises à l'international afin de développer les possibilités de stages ; proposer et promouvoir une formation à l'inter-culturel qui sensibiliserait les étudiants à la mobilité et serait valorisable dans le supplément au diplôme (voir chapitre Formation) ; développer des séminaires de recherche conjoints au niveau Master et des cursus communs dans le cadre d'EUCOR et plus généralement la mobilité de proximité ; créer un prix du meilleur rapport de mobilité ; informatiser des procédures liées à la mobilité (move-online).

2.2.2. *Le développement de la mobilité des enseignants-chercheurs et des personnels Iatos*

Tout aussi importante est la nécessité d'encourager la mobilité des enseignants chercheurs, peu enclins à partir dans le système actuel, dans la mesure où le service fait à l'étranger est trop peu ou n'est pas reconnu dans le service et la carrière de l'enseignant-chercheur. Les personnels administratifs participent à l'internationalisation de l'université par leur rôle d'accueil, d'information ou de facilitation des procédures. Il est donc important de leur donner les moyens d'accomplir ces tâches en leur offrant la possibilité de réaliser des stages ou des missions dans des universités étrangères.

2.3. L'amélioration des conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers

Le nombre des étudiants étrangers et des chercheurs étrangers accueillis à l'UdS est très supérieur à la moyenne nationale. Sont donc envisagés pour le Projet d'Etablissement Commun les actions suivantes : des conditions de réussite optimales pour les étudiants étrangers hors convention grâce à une offre de cours de FLE bien ciblés et à l'instauration d'un tutorat académique spécifique (cf. Action Pilote) ; la mise en place d'une semaine d'accueil des étudiants étrangers (en convention et hors convention) afin de les familiariser avec l'environnement dans lequel ils vont étudier ; la création de cours en langue étrangère en nombre beaucoup plus élevé (voir également le chapitre Politique des langues) ; la dynamisation de la cellule d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers (doctorants, post-doctorants et chercheurs) (voir chapitre Recherche) ; la formation en langue des personnels en interface avec le public étranger .

2.4. Création d'un observatoire des relations internationales

L'observatoire que l'UdS souhaite créer permettra de recenser les différentes relations avec les partenaires étrangers et d'affiner la politique à l'international.

2.5. Une ouverture géographique raisonnée au monde

L'UdS veillera à s'inscrire dans des réseaux et mener à bien une politique ciblée, en accord avec les orientations définies au niveau national, en direction d'un certain nombre de zones géographiques.

- L'Europe stricto sensu et l'Europe élargie : EUCOR, espace franco-allemand, Europe centrale, Russie
- L'espace euro-méditerranéen
- L'Afrique : Madagascar, Afrique subsaharienne, Afrique du Sud
- L'Asie : Japon, Chine, Inde et quelques pays d'Asie centrale (ex-Républiques soviétiques, Iran)
- L'Amérique du Nord : Canada (et particulièrement le Québec), Etats-Unis

3. Action pilote

Accompagnement des étudiants étrangers : langue française et tutorat académique

4. Les partenaires institutionnels et financiers

Cette politique sera menée sur la base d'une étroite collaboration avec les Collegia, le CEVU et le CS de l'UdS. Elle se fera en partenariat avec les partenaires extérieurs traditionnels (CROUS, Collectivités territoriales, MAE, UFA, LERU, CCI, Am Cham) mais également avec des Fondations ou autres bailleurs (Communauté européenne, UNESCO, Banque Mondiale, AUF etc.).

5. Les résultats escomptés et la démarche qualité

L'UdS gagnera incontestablement en lisibilité et en rayonnement par rapport aux trois universités actuelles. Elle se fixera des objectifs quantifiables, avec des indicateurs action par action (cf. Observatoire). Une commission mixte RI – CEVU – CS évaluera les différentes actions chaque année.

6. Moyens à mobiliser

Pour mener cette politique à bien, l'UdS aura besoin de moyens humains et financiers. Il lui faudra un Service des Relations internationales renforcé, à l'image de ce que l'on trouve dans les grandes universités étrangères. Afin de renforcer son attractivité, l'UdS devra pouvoir disposer par exemple de postes de professeurs invités, de bourses de thèse. Il lui faudra aussi des moyens financiers pour soutenir la mobilité des étudiants autres qu'Erasmus et celle des séjours des enseignants et personnels administratifs dans les universités partenaires, notamment par la prise en compte des heures faites à l'étranger dans les services. Cf. Annexe financière.